

**Lutte Contre la Pollution et Autres Mesures pour Protéger la
Biodiversité du Lac Tanganyika (RAF/92/G32).**

**Procès Verbal de la Troisième Réunion du Comité de Direction
Régional**

Arusha, Tanzanie

12 Août 1998

Distribution:

Tous présents

Liste des absents

Melle K. Svadlenak-Gomez, UNOPS

M. J. Hough, FEM

Coordinateurs d'Etudes Spéciales

Direction du NRI.

1. Introduction

La troisième réunion du Comité de Direction du projet s'est tenue le 12 août 1998 à Arusha, au Centre International de Conférences/Arusha International Conference Centre (AICC). Consécutivement à celle-ci a eu lieu la première réunion du Comité Consultatif de Conseil Technique. Le procès-verbal de cette dernière est rapporté séparément.

2. Résumé des Résolutions Principales

1. D'engager des facilitateurs d'Etudes Spéciales dans le plus bref délai, et de maintenir la cadence des activités programmées en attendant leur nomination.
2. D'annuler la décision prise lors de la Deuxième Réunion du Comité de Direction d'employer un facilitateur pour l'étude de pollution.
3. D'entreprendre l'évaluation du moyen terme sans attendre.
4. De prolonger la durée du projet d'une année.
5. De recommander aux membres du Comité de Direction Régional d'aller inspecter les activités de projet sur le terrain aussi souvent qu'il leur sera permis.
6. De recruter promptement dans la région un Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication, et de choisir les Agents de Liaison de Formation Nationaux devant le seconder parmi le personnel de projet existant.
7. De mettre au point une stratégie de collaboration entre le Projet de Biodiversité du Lac Tanganyika et l'initiative IW-Learn, et de chercher des stagiaires potentiels pour le stage de formation.
8. D'augmenter le rayon de distribution du bulletin d'information, de titrer les photographies et les illustrations dans les prochains numéros, et d'y faire contribuer davantage les nationaux impliqués dans le projet.
9. De faire homologuer le plan d'activités de projet proposé pour la prochaine période, mais de s'engager à produire un programme détaillé d'activités allant jusqu'à la fin du projet, de conserver avec les facilitateurs d'études spéciales, et cela après l'évaluation du moyen terme.
10. De fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du Comité de Direction Régional à janvier 1999.

3. Personnes Présentes

BURUNDI

M. Kinezero	Chef de Cabinet, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
E. Kayengeyenge	Directeur Général de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
J-B. Manirakiza	Coordinateur National, Directeur Général, Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature.
R. Kanyaru	Directeur du Département des Eaux, Pêches et Pisciculture.

RD.CONGO

M. Amule	Coordinateur National (Directeur-Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature)
T. Lomema	Professeur à l'UNIKIN (Hydrologue)

TANZANIE

E.K. Mugurusi	Directeur, Division de l'Environnement, Vice-President's office/cabinet du Vice-Président
R. Yonazi	Coordinateur National, Principal Environment Officer/Secrétaire Général de l'Environnement, Division de l'Environnement, Vice-President's office.

ZAMBIE

S. Nsongela	Inspecteur Général, Environmental Council of Zambia/Conseil Zambien de l'Environnement
R. Sinyiza	Biologiste Piscicole, Fisheries Department/Département de la Pêche
M. Nsomi	Chef Chercheur, National Council for Scientific Research/Conseil National pour la Recherche Scientifique

PNUD

S. Sisila	Dar es Salaam
M. Moundabe	Bujumbura

UCP

A. Menz	Coordinateur du Projet
K. West	Officier de Liaison Scientifique du Projet
D. Meacock-Bashir	Rapporteur
M. Hiza	Organisation

NRI

N. Hodgson	Chargé de ressources - Plan d'Action Stratégique
------------	--

4. Résumé

Nous tenons à signaler que le procès-verbal ci-après est un résumé des questions débattues et des décisions prises, et non pas un rapport textuel. Tous les commentaires se trouvent donc réunis sous l'en-tête de la question à l'ordre du jour en traitant, sans tenir compte de la chronologie des interventions dans la réunion.

Les documents de référence auxquels il est fait allusion sont répertoriés dans la Première Appendice, et nous invitons le lecteur à les consulter pour éclairer les différentes sections de ce procès-verbal.

Rubrique 1. Accueil par le chef de la délégation:

Le chef de la délégation tanzanienne, M. E K Mugurusi, Directeur de la Division de l'Environnement, cabinet du Vice President, a officiellement déclaré l'ouverture de la séance. Il a remercié les délégués des quatre états de s'être déplacés, et a souhaité la bienvenue à la présente assemblée. Il a transmis les excuses, dûment reçues, des absents suivants:

République Démocratique du Congo

M. Mbusu Ngamani Directeur Général, Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature.

Dr Nshombo Mudherwa Directeur du Centre de Recherche Hydrobiologique d'Uvira

Tanzanie

M. Peter Ngumbulu Secrétaire Général, Vice-President's office/cabinet du vice-président.

Zambie

M. Peter Mwamfuli Premier Secrétaire, Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles/Ministry of Environment and Natural Resources.

M. James Phiri Coordinateur National; Directeur, Environmental Council of Zambia/conseil zambien de l'environnement

PNUD

M. M Ciowela Kinshasa

M. A Muchanga Lusaka

M. Mugurusi a fait part à l'assemblée du décès récent de Mr Benoit Kena Mwauke, l'ancien Directeur Général du Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature de la RDC, présent à la première réunion du Comité de Direction, et a demandé à chacun d'observer une minute de silence en signe de respect.

Rubrique 2. Election d'un(e) Président(e)

La proposition du chef de la délégation zambienne, appuyée par la délégation congolaise de désigner M. Mugurusi, chef de la délégation tanzanienne, à la présidence a résulté en l'élection de ce dernier.

Rubrique 3. Adoption de l'Ordre du Jour.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour prévu (RCD 3/3), il a été convenu d'y ajouter deux questions - celle du Cahier des Charges des Comités de Directions Nationaux proposés (rubrique 6) et celle de l'Evaluation des Besoins de Formation achevée récemment (rubrique 7). L'ordre du jour ainsi modifié et approuvé est donné ci-après:

1. Accueil et bienvenue par le chef de la délégation tanzanienne.
2. Election d'un(e) président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Procès-verbal de la deuxième réunion du Comité de Direction, le 20 janvier 1998.
5. Questions soulevées par la deuxième réunion du Comité de Direction.
6. Les Comités de Direction Nationaux.
 - 6.1 Cahier des Charges des Comités de Direction Nationaux.
 - 6.2 Cahier des Charges des Groupes de Travail Nationaux.
 - 6.3 Cahier des Charges du Comité de Direction Régional.
7. Diagnostic des besoins de formation.
8. Compte-rendu des progrès non-commentés par ci-devant.
9. Objectifs et plan de travail de la prochaine tranche.
10. Autres Questions.
11. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité de Direction National.
12. Clôture.

Il a également été décidé d'accorder à Melle Janot Mendler, porte-parole du projet FEM IW-LEARN, le temps d'exposer succinctement les objectifs du Programme IW-LEARN et les possibilités d'y faire participer le PBLT.

Rubrique 4. Procès-verbal de la deuxième réunion du Comité de Direction, le 20 janvier

S'étant penchés sur le procès-verbal de leur seconde séance (RCD3/2), les délégués y ont incorporé les rectifications/modifications suivantes.

L'expression ambiguë "en cas de besoin" figurant dans la rubrique 4.6 de la page 3 serait effacée. Approuvé.

- Ayant rapport à la rubrique 5.2 de la page 4, il a été décidé de décharger le Comité de Direction de la responsabilité qui lui avait été impartie à l'origine "d'élaborer le PAS et de hiérarchiser les mesures à prendre ainsi que de faciliter la collation de l'information devant informer la gestion améliorée du lac", ceci n'étant pas de son ressort. La nouvelle lecture du point 5.2 ainsi modifié donne comme suit:

"Le rôle du Comité de Direction nouvellement défini consiste à - Superviser et à homologuer l'évolution du PAS, et à permettre par ce faire de mieux gérer le lac à l'avenir"

- Il a été convenu d'effacer le mot "d'hier" dans le deuxième paragraphe de la rubrique 7 de la page 4.

- Dans la première Appendice, la désignation du congolais, M. Ngamani, a été redéfinie par celle de “Secrétaire Général”.
- Les désignations des délégués tanzaniens ont été rectifiées comme suit:

6. E K Mugurusi
7. Rawson Yonazi

Directeur, Division de l’Environnement, Vice President’s Office.
Coordinateur National, Principal Environment Officer, Division de l’Environnement, Vice President’s Office.

Le procès-verbal de la deuxième réunion du Comité de Direction conformément modifié par ci-devant, a été approuvé.

Rubrique 5. Questions soulevées par le procès-verbal de la deuxième réunion.

Les délégués ont été invités à se reporter au document de référence RCD3/4, intitulé “Synthèse des progrès accomplis dans le sens des recommandations du CD” qui rend compte de la mise en pratique de toutes les recommandations formulées lors de la seconde réunion du Comité de Direction. Suite à leur présentation par le Coordinateur du Projet, elles ont tour à tour été soumises à l’examen de l’assemblée (à l’exclusion des rubriques 2.2 et 2.13 du document qui constituent maintenant les questions 6 et 7 de l’ordre du jour).

5.1 Le projet devrait s’employer autant que possible à combler le retard accru par la région francophone, afin qu’elle rattrape la partie anglophone.

La délégation burundaise a fait remarquer que les francophones avaient acquis un rythme pour le moins comparable à celui des anglophones, mais qu’un compte rendu spécifique des progrès dans cette partie serait souhaitable. Le Coordinateur du Projet a expliqué que les Compte-rendus Trimestriels des Progrès accomplis dans les quatre pays offraient l’information requise ainsi qu’une base de comparaison, et que par ailleurs il serait possible de connaître l’envergure des progrès réalisés dans chacune des stations lacustres à un stade ultérieur de la réunion. On a signalé que de l’affectation des facilitateurs aux Etudes Spéciales dépendait en partie l’évolution soutenue des activités au Burundi et dans la R.D. du Congo.

Les travaux de remise en état entrepris dans la République Démocratique du Congo seront terminés en octobre, et la totalité des équipes sera opérationnelle d’ici là, pourvu que le retour au calme dans la région d’Uvira et que l’ouverture de la frontière avec le Burundi ne se fassent pas trop attendre. On a fait remarquer qu’il appartiendrait essentiellement aux facilitateurs d’études spéciales de résorber l’écart de programme existant entre les deux régions, et de rétablir l’équilibre entre les francophones et les anglophones. Il est escompté que d’ici un an les parties seront à pied d’égalité, et que l’information générée par les diverses études spéciales sera de teneur comparable.

A la question concernant l’échange d’information technique, il a été répondu que l’une des raisons d’être des Compte-Rendus Trimestriels des Progrès était précisément ceci,

mais qu'en cas d'insuffisance les Coordinateurs Nationaux pourraient alors solliciter des clarifications orales ou écrites auprès des directeurs nationaux d'études spéciales. Le personnel de la région francophone pourrait aussi faire appel aux compétences de l'Officier de Liaison Scientifique maintenant basée à Bujumbura, et donc plus aisément accessible.

5.2 Chaque pays riverain forme son Comité de Direction National

Cette question sera traitée sous la rubrique 6 de l'ordre du jour.

5.3 Le rôle des Groupes de Travail Nationaux devrait être consolidé par un cahier des charges clairement défini, et par la promotion de leur participation au processus de planification.

Il apparaît ici que le cahier des charges actuel des Groupes de Travail Nationaux recouvrant en partie celui du Comité de Direction Régional nécessite des modifications. Besoin est, par ailleurs, de redéfinir le rôle des Groupes de Travail Nationaux à la lumière de celui des Comités de Direction Nationaux. Il a été convenu de traiter ce point dans la sixième question à l'ordre du jour.

L'interaction des fonctions courantes des Groupes de Travail Nationaux et de leur rôle actuel dans l'élaboration du Plan d'Action Stratégique semble prêter à confusion. L'explication suivante a éclairci le malentendu: la composition des GTN avait été élargie, dans le seul but d'associer au processus d'élaboration du PAS des partenaires ou détenteurs d'enjeux beaucoup plus diversifiés. Les réunions de ce groupe renfloué sont qualifiées d'extraordinaires. Pour les séances trimestrielles ordinaires, les Groupes de Travail Nationaux reprennent leur taille initiale.

5.4 Nécessité de procéder à une analyse institutionnelle approfondie

La délégation zambienne ayant entrepris la tâche, a fait part de ses difficultés à faire participer tous les détenteurs d'enjeux - les habitants, le personnel technique - le département de la Pêche/le Gouvernement etc., et le personnel du projet. Elle a déclaré que les détenteurs d'enjeux directs, à savoir les chefs locaux et les pêcheurs en possession des connaissances critiques au processus, étaient en proie à des handicaps linguistiques et ne pouvaient guère prendre la parole pendant les réunions, et qu'il était malaisé de les y faire venir.

Il a été alors décidé que la meilleure manière d'inclure les points de vue des délégués locaux consisterait à faire intervenir les chefs des villages dans un autre forum, et d'adapter les réunions en fonction des participants, évitant ainsi de mélanger la hiérarchie nationale et les habitants. On a souligné que la responsabilité de collationner les opinions des habitants, et de les défendre dans les réunions d'officiels incomberait aux portes-paroles du projet.

La délégation burundaise a exprimé son inquiétude quant à l'insuffisance de communication entre le personnel technique opérant sur le terrain et les coordinateurs nationaux. Il a été reconnu que conformément à leurs cahiers des charge sous

protocoles d'accord avec les institutions principales des quatre pays, les coordinateurs nationaux étaient responsables de l'amélioration des liaisons à l'échelon national.

5.5 Le processus proposé pour élaborer le Plan d'Action Stratégique du Lac Tanganyika devrait être adopté par le projet.

Cette question n'a soulevé aucune objection.

5.6 Des facilitateurs/instructeurs supplémentaires bilingues et à temps complet devraient être placés sur le terrain, à raison d'un par domaine d'étude spéciale: Socio-Economie, Pratiques de Pêche, Etudes de Sédiment, de Pollution et de Biodiversité.

La décision d'avoir renoncé à affecter un facilitateur spécifique à l'étude spéciale de pollution a inquiété la délégation congolaise ainsi que d'autres participants.

Il a été répondu que l'Unité de Coordination du Projet ayant amplement étudié le besoin d'un tel poste, avait conclu qu'il était déjà pourvu par les compétences actuelles sur le terrain, et que la création de ce nouvel emploi ne se justifiait pas financièrement. En effet, Kigoma est déjà doté d'un chef consultant tanzanien, Mplulungu d'un expatrié et les autres stations disposent de gens émérites. Le comité s'est incliné devant la décision concernant la pollution, mais il a fait remarquer qu'à l'avenir, un changement de la sorte dût-il survenir, il faudrait en délibérer lors de la prochaine réunion du Comité, ou bien le soumettre à son Président si le temps pressait.

La lenteur de la nomination des facilitateurs a suscité des réactions. Il a été suggéré que même si l'articulation des activités des études spéciales du projet en une structure régionale plus cohérente dépendait en partie de leur intervention, les experts locaux engagés par le projet, pourraient, en attendant, déjà entreprendre de travailler au développement du plan d'ensemble. La marche à suivre retenue consistera donc à faire pression pour accélérer le processus de leur engagement, et à continuer à effectuer les travaux qui peuvent être accomplis en leur absence.

La délégation burundaise a manifesté le désir de voir l'ex. expert en pratiques de pêche du projet remplacé dans les plus brefs délais.

Le Coordinateur du Projet a assuré les délégués qu'on activait le processus de recrutement dans la mesure du possible, mais qu'on avait été confronté à une pénurie de candidatures valables et à des désistements de dernière minute. On anticipait néanmoins qu'UNOPS aurait approuvé les candidatures d'ici la fin août 1998, et que les facilitateurs seraient dépêchés sur le terrain une fois les autorisations reçues.

5.7 Les pays sont à même d'engager des Coordinateurs Nationaux Adjointes pour décharger les Coordinateurs Nationaux. Les ressources attribuées aux activités de Coordination Nationale devront être réestimées.

La délégation tanzanienne tient à faire savoir que contrairement à l'information contenue dans le document de référence, le recrutement d'un membre de personnel au double emploi d'assistant au Coordinateur National et de Coordinateur d'Etudes Spéciales de Socio-économie n'était pas la seule option dont à sa disposition. Apparemment, celle de faire passer l'annonce du poste séparément est à l'étude.

La délégation burundaise a demandé que l'on établisse clairement que la phrase contenue dans le document de référence RCD 3/4 à la rubrique 2.7: "Que les ressources mises à la disponibilité des activités de coordination nationale soient réestimées et augmentées" concerne les quatre pays et non seulement la Tanzanie.

5.8 Besoin est de promouvoir les liaisons électroniques entre les capitales entre elles, et entre les capitales et les sites lacustres.

Le Coordinateur de Projet a constaté que les communications téléphoniques et électroniques fonctionnaient bien entre les stations lacustres et les capitales, à l'exception d'Uvira. Kinshasa se sert du bureau du PNUD. Par ailleurs, il est aussi prévu d'équiper les stations de radios CODAN HF; on attend actuellement les permis d'installation.

La délégation burundaise a exprimé le souhait de voir s'améliorer les communications électroniques entre la station et le coordinateur national dans son pays. Il apparaîtrait que ce problème n'a pas encore été réglé, en dépit de la recommandation d'aménager également les communications entre le terrain et la capitale.

Le Coordinateur de Projet a déclaré que le mieux serait de communiquer par le biais des Groupes de Travail Nationaux ou directement avec le personnel du projet, et que compte tenu de la proximité des sites de terrain avec la capitale, ceci ne devrait pas poser de problème.

La délégation burundaise aurait préféré un poste satellite plutôt que des postes de radio CODAN HF, mais vu que ceux-ci avaient déjà été achetés, cette nouvelle acquisition ne s'avérait pas justifiable.

5.9. Les taux de rémunération des consultants privés (y compris du personnel universitaire) ainsi que les indemnités de tout le personnel continueront à obéir aux directives actuelles.

Aucun commentaire.

5.10 L'évaluation à moyen terme du projet aura lieu en avril 1998

Ladite évaluation ayant précédemment retardé la décision critique relative à la prolongation du projet, toutes les délégations ont exhorté le PNUD/UNOPS à programmer sa réalisation dans les plus brefs délais.

5.11 La décision d'une quelconque prolongation de la durée du projet constituera une partie intégrante de l'Evaluation à Moyen Terme.

On a fait remarquer que si le reste du temps alloué suffirait vraisemblablement à achever la phase d'Etude Spéciale, il n'en était pas de même pour la complète mise en oeuvre du projet - ainsi que décrite dans le rapport de début- qui, elle, était irréalisable dans les cinq années imparties actuellement au projet. Si le projet comptait établir solidement la durabilité du Plan d'Action Stratégique, et ici le Comité réitéra son avis déjà exprimé lors de l'Examen Tripartite de janvier 1998, une prolongation d'un an accordée au projet s'imposait.

This process should be initiated without waiting for the mid-term evaluation. Le budget du projet, ainsi que modifié dans la première annexe du Rapport d'Evaluation de la Performance du Projet devra, pour être approuvé, incorporer les implications budgétaires entraînées par les autres recommandations. Le processus sera engagé sans attendre l'évaluation du moyen terme

On s'est reporté au Document RCD 3/8 "Le Budget du Projet" et on a fait des observations suivantes.

Ayant égard au code 9 du budget, à savoir les Etudes Spéciales économiques et sectorielles, il a été suggéré qu'il ne devrait pas y avoir lieu de retarder la réalisation de certaines de ces activités, et qu'un modeste capital initial accordé aux pratiques de pêche et à divers autres domaines permettrait d'améliorer le processus de planification et de stimuler la participation locale. Cette ligne budgétaire prévoyait également de couvrir les activités de formation à l'échelle locale.

Le Coordinateur du Projet a fait observer que le budget ne prévoyait pas la réalisation concrète de ces activités annexes, mais que la responsabilité de chercher des sources parallèles les finançant revenant au projet, ce dernier anticipait d'y consacrer une large part de son travail. Il fallait pour ce faire, et pour pouvoir envisager d'entreprendre ces activités, attendre que les mesures prioritaires du processus de Planification d'Action Stratégique soient clairement établies.

Rubrique 6 Comités de Direction Nationaux

Le Document RCD 3/5 a permis aux délégués de prendre connaissance du cahier des charges proposé pour les Comités de Direction Nationaux, ainsi que de ceux dont disposent actuellement les Groupes de Travail Nationaux et le Comité de Direction Régional. Sur la base de ce document de référence, le Comité a rédigé pour les divers organismes les cahiers des charges suivants:

6.1 Cahier des Charges des Comités de Direction Nationaux

- 1. D'assurer la direction générale et de garantir la participation à part entière des institutions nationales.**
- 2. D'évaluer les progrès et de donner les directives de mise en oeuvre nationale du projet, en veillant à ce que toutes les institutions stratégiques soient intégrées dans une même démarche.**

- 3. De conseiller le Comité de Direction Régional en matière de politique régionale et de surveiller la participation des institutions homologues.**
- 4. D'approuver les plans du projet à l'échelon national et de recommander les modifications appropriées relatives à la mise en oeuvre du projet.**
- 5. D'orienter et de soutenir le Groupe de Travail National et le Coordinateur du Projet.**

6.2 Cahier des Charges des Groupes de Travail Nationaux.

Le cahier des charges initial des Groupes de Travail Nationaux a été modifié pour lire:

- 1. De coordonner et de soutenir la totalité du projet à l'échelon national.**
- 2. De contrôler les progrès de mise en oeuvre nationale du projet, de voir que les programmes nationaux tiennent les délais impartis et que les détenteurs d'enjeux collaborent suffisamment.**
- 3. De trouver des institutions et des individus aptes à réaliser les activités données du projet.**
- 4. D'adresser des recommandations au Comité National de Direction en matière de politique et de questions associées à la mise en oeuvre du projet.**
- 5. De provoquer des échanges d'informations et d'opinions entre les détenteurs d'enjeux principaux et les autres parties intéressées afin de réaliser le projet dans une optique de collaboration.**
- 6. D'informer l'Unité de Coordination du Projet des projets pertinents conçus dans d'autres secteurs, fussent-ils courants, prévus ou achevés, et de copier tous les comptes-rendus disponibles afin qu'on les insère dans la base de données du projet.**
- 7. D'orienter et d'aider le Coordinateur National.**
- 8. De veiller à ce que les mesures de gestion prioritaires relatives à la conservation de la biodiversité dans la région du lac, et ayant égard aux politiques, aux règlements et à la législation en cours ou proposés de l'environnement, soient incorporées dans le Plan d'Action Stratégique.**
- 9. De procéder à une évaluation régulière de la cadence du projet sur le terrain.**

6.3 Cahier des Charges du Comité de Direction Régional.

Le cahier des charges du Comité de Direction Régional a également été rectifié dans le but de supprimer ces attributions déjà confiées aux autres organismes; ainsi modifié il donne comme suit:

- 1. D’entièrement gérer le projet à l’échelon de la région et de donner les directives sur les politiques à suivre.**
- 2. De contrôler les progrès du projet dans l’optique d’une démarche régionale intégrée.**
- 3. D’homologuer les plans, les plans de mise en exécution, les apports et les budgets du projet.**
- 4. D’aviser l’agence exécutante en matière d’affectations extra-budgétaires.**
- 5. D’apporter orientation et soutien aux Comités de Direction Nationaux, au Comité Consultatif de Conseil Technique et au Coordinateur du Projet.**
- 6. De chercher des sources de financement supplémentaires pour réaliser les activités prioritaires annexes dictées par le Plan d’Action Stratégique.**
- 7. De surveiller et d’agréeer la formulation et la mise en oeuvre du Plan d’Action Stratégique.**

A la suggestion d’un délégué burundais de répéter l’inséré numéro 9 du Cahier des Charges des Groupes de Travail Nationaux, on a objecté que ce serait là doubler le travail et déclaré que les insérés numéro 1 et numéro 2 du cahier des charges étaient porteurs du message exprimé par la délégation burundaise.

La délégation Burundaise insatisfaite de la réponse donnée, a souligné que les visites aux activités de projet dans les pays partenaires portaient d’une absolue nécessité. Cette initiative, a t-on déclaré, était à encourager mais elle ne relevait pas du domaine du cahier des charges. Pour trancher, les délégués burundais ont obtenu son inclusion dans la liste des recommandations de la réunion.

Le comité a donc recommandé que les membres du Comité de Direction Régional s’efforcent, dans la mesure du possible, d’aller inspecter les activités sur le terrain.

Rubrique 7 Diagnostiquer les besoins de formation.

Le Coordinateur du Projet a expliqué qu’il venait tout juste de recevoir le compte-rendu de l’exercice d’évaluation ci-devant, dont les recommandations principales avaient été réunies et avaient circulé sous l’intitulé “Résumé des Recommandations

Principales pour la Stratégie de Formation du PBLT”. Le rapport complet nécessitant quelques moindres clarifications, était en cours de modification, après quoi il serait traduit et largement distribué.

Le coordinateur a sollicité les observations de l’assemblée, en particulier sur le point 3 du document qui traite de la nomination d’un Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication pour coordonner toutes les activités de formation, et sur le point 4 qui concerne le recrutement des Officiers de Liaison, chargés d’assurer la formation dans les pays (Country Training Liaison Officers) et de décharger le Facilitateur Régional.

La discussion a dégagé deux points de vue distincts: celui selon lequel des membres du projet, nommément l’Officier de Liaison Scientifique et le Coordinateur du Projet, pourraient s’acquitter de la charge de Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication, et celui selon lequel ces intéressés a) n’avaient reçu aucune formation spécifique pour assumer cette fonction et b) avaient un emploi du temps qui leur interdisait d’accepter davantage de travail sans qu’en souffrent leur charge habituelle. La seule solution consistait donc à engager un expert en la matière.

Les délégués burundais, inquiétés par les contraintes temporelles pesant sur la réalisation des objectifs de formation du projet, ont exprimé leur désir d’entamer les activités promptement. Anticipant la lenteur du processus de recrutement d’un expatrié, ils feraient appel aux compétences existantes et utiliseraient le document d’évaluation des besoins de formation comme de la base informative de mise en oeuvre des activités.

Cependant, après avoir examiné le cahier des charges correspondant à la position de Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication ainsi que le Plan d’Action de la Stratégie de Formation, il est apparu clairement que compte-tenu de l’ampleur du travail anticipé, il faudrait employer un expert en formation. L’exercice continu que représente l’évaluation des besoins de formation a également été jugé essentiel.

Il faudrait par ailleurs calculer les implications budgétaires qu’entraînerait l’engagement d’un consultant plutôt que d’un facilitateur régional permanent, celles-ci risquant d’être supérieures pour des bénéfices moindres.

Pour éviter le long processus de recrutement du Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication, suggestion a été faite de se cantonner à la région et d’engager aussi vite que possible un individu établi dans l’un des pays riverains.

Il a donc été décidé d’engager sans délai un Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication à temps complet et dans les confins de la région, pourvu qu’on trouve un candidat nanti des compétences requises ainsi qu’énoncées dans le rapport TNA. On a jugé bon également de s’en tenir en premier lieu à un contrat valide pour un an plutôt que pour la durée du projet.

Quant aux Officiers de Liaison chargés de la formation dans les pays, on a reconnu ne pouvoir s'en dispenser. Ceux-ci seront recrutés au sein du personnel en place. Proposition a été faite d'élargir les fonctions des coordinateurs nationaux de l'éducation environnementale, afin qu'elles incorporent le programme de développement de la formation.

La modification proposée et approuvée au point 5 du profil du poste de Facilitateur Régional de la Formation et de la Communication donne la lecture suivante:

“identifier de conserve avec les Officiers de Liaison de Formation Nationaux les besoins de formation continue devant répondre à chacun et à tous les objectifs du projet, et identifier/concevoir des programmes de formation adaptés à la création de compétences individuelles et organisationnelles afin de servir adéquatement les objectives du Projet”

Des modifications identiques devront porter sur les points 6 et 7 du cahier des charges.

PRESENTATION ORALE - GEF INTERNATIONAL WATERS LEARN

A ce point, on a accordé à Melle Janot Mendler, le temps de présenter le GEF International Waters Learning Exchange and Resource network, IW-LEARN/ échange de connaissances et réseau d'information sur les eaux internationales du FEM.

Il s'agissait d'un réseau d'enseignement à distance lancé par le PNUD et cofinancé par le PNUD, UNEP, et la Banque Mondiale, conçu pour faire trait d'union entre les projets d'eaux internationales du FEM, et pour promouvoir la connaissance et la communication dans l'hémisphère sud. Les projets sélectionnés et exploités pour la recherche seraient des projets adultes du FEM comme le Projet de Biodiversité du Lac Tanganyika. Elle a enchaîné avec le développement des aspects d'infrastructure et d'échange de l'information qui seraient tous les deux intégrés sur l'internet, et a annoncé qu'en l'an 2001 les projets participants évalueraient la première phase et que la seconde serait planifiée.

La mise en oeuvre du projet à l'avenir serait effectuée par le biais d'audioconférences, de séminaires en direct, de banques de données exemples, d'études de Maîtrises à distance, de nouvelles méthodes de travail participatives, d'assistance technique à optique collaborative, d'un système de liaison avec les établissements scolaires, et de la résolution du projet en équipe.

Elle a ensuite préciser comment le Projet de Biodiversité du Lac Tanganyika pourrait participer - d'abord en désignant au moins un stagiaire qui participerait à un atelier de formation de 7 semaines au Royal Holloway College, à Egham, au R-U, ou qui entreprendrait une Maîtrise à distance. Le stage en question se déroulerait vraisemblablement en 1999. Les participants devraient s'intéresser à l'informatique en plus de leur spécialité.

Melle Janot Mendler a également proposé que soit élaborée une stratégie collaborative entre le Projet de Biodiversité du Lac Tanganyika et IW LEARN.

Les délégués ayant accueilli favorablement cette proposition de collaboration entre les projets, ont convenu que le PBLT devrait entreprendre de chercher un candidat approprié aussi vite que possible.

Rubrique 8. Rapport des progrès non-commentés par les précédentes questions à l'ordre du jour.

L'Officier de Liaison Scientifique s'est chargé de rendre compte des progrès de la tranche janvier à juillet 1998 pays par pays, plutôt que par thème comme dans le document de référence. Bien que la teneur du résumé en fût identique, cette démarche a permis aux délégués de voir que la cadence globale des activités dans chacun des quatre pays commençait à s'équilibrer, même si le rythme de certaines études spéciales était plus rapide, fait inévitable, dans certaines parties de la région que dans d'autres.

La parole a été donnée à l'assemblée.

A l'observation des délégués zambiens concernés par le besoin de remise en état du bateau R/V Silver Shoal, on a répondu que ce dernier fonctionnait tout à fait bien et que l'on attendait l'achèvement des améliorations et non pas des réparations, et que le retard ce faisant était dû au niveau actuel des eaux du lac qui, ayant monté, entraînait de modifier la cale.

La délégation zambienne a manifesté son inquiétude au sujet du retard accru par les équipes de l'étude du sédiment encore absentes sur le terrain, alors qu'elles étaient censées débiter les travaux en octobre 1997. On a alors expliqué que le travail de reconnaissance avait été effectué et que l'on attaquerait le gros de la tâche en août, le calendrier initial ayant changé à la suite des pourparlers entre le responsable national de cette étude à UNZA et le coordinateur d'étude du NRI.

Elle a également soulevé la question des paramètres analytiques; différaient-ils de ceux des autres états? Non, les paramètres avaient été uniformisés bien qu'on dût parfois, quand les particularités du site le requéraient, en ajouter ou en éliminer certains.

Les délégués burundais se sont montrés très satisfaits des progrès accomplis par le projet jusque là. Ils ont regretté néanmoins que le document de référence ait omis de mentionner certaines activités dont le stage de limnologie et de conservation du lac réalisé dans le cadre du programme Nyanza à Kigoma, auquel douze étudiants américains et dix étudiants africains ont participé, la formation d'un employé du projet burundais à Bruxelles et l'atelier préliminaire sur la planification du Burundi.

Les délégués ont demandé des éclaircissements sur le but et sur le public-cible du bulletin d'information.

Le principe en est le suivant: tout lecteur potentiel est ciblé, et le bulletin, informatif mais écrit dans un registre courant, est destiné à toucher de nombreuses et diverses catégories de lecteurs. On a ajouté qu'on chercherait à obtenir leurs impressions.

La République Démocratique du Congo a fait observer qu'il serait souhaitable de titrer les photographies et les illustrations dans les numéros à venir.

Un délégué burundais espérait y voir figurer une juxtaposition des articles dans les deux langues, mais aucun consensus n'a été atteint à ce sujet.

Un délégué zambien a déclaré que les comptes-rendus des progrès devraient inclure des repères permettant de mesurer l'avancée des progrès contre ce que le projet s'était engagé à réaliser à chaque phase donnée. Cette suggestion a fait l'approbation unanime des délégués, et il a été suggéré que la mesure du succès devrait peut-être être pensée en termes de pourcentages.

On a avancé également que vu que le bulletin d'information n'avait rien prévu pour les communautés de base, il faudrait chercher à toucher les villages par d'autres moyens. On s'est accordés pour reconnaître que cette tâche relevait des fonctions de l'Education Environnementale.

Poursuivant sur le sujet du bulletin d'information, on a manifesté le désir de voir se joindre à l'équipe de rédaction existante, des collaborateurs régionaux. Le Coordinateur du Projet a insisté qu'il ne saurait en être autrement, et que l'on escomptait lire bon nombre d'articles signés par les membres de projet de la région dans les numéros à venir.

Ayant égard à l'aménagement du site internet, les délégués ont encouragé l'UCP à finir le travail rapidement et ont déclaré attendre impatiemment la mise en oeuvre complète, surtout la distribution du site sur CD ROM.

Rubrique 9. Objectifs et plan de travail de la prochaine étape.

On a présenté le Document RCD 3/7 intitulé "Résumé des Activités Planifiées pour la période août 1998 à janvier 1999", et on a invité les délégués à exprimer leurs observations.

Les délégués burundais ont remarqué que l'examen de planification stratégique était à la mauvaise place en octobre au lieu de septembre.

Le programme d'activités proposées a été agréé, mais on a souligné que, comme l'expliquait le document de référence, un plan de détail complet allant jusqu'à la fin du projet serait dressé avec l'aide des facilitateurs régionaux. Il gagnerait toutefois à attendre la fin de l'évaluation du moyen terme, qui certifiera ou l'accord ou le refus de la prolongation demandée.

Rubrique 10 Autres questions

La délégation burundaise espérait que le projet prendrait part à la Semaine de l'Environnement imminente. Elle attendait aussi des autorités concernées un nouveau communiqué sur l'état de sécurité au Burundi, dans l'espoir de transférer le siège du projet à Bujumbura, où elle escomptait également de voir s'améliorer la collaboration entre les membres du projet.

La délégation zambienne a demandé la distribution du rapport et du suivi sur les recommandations dans les meilleurs délais.

Le président a exprimé le souhait d'inclure les visites de sites à l'ordre du jour des réunions à venir, et a demandé d'en faire état dans le procès-verbal.

Rubrique 11 Date et lieu de la prochaine réunion du Comité de Direction Régional.

La délégation burundaise a fait offre, acceptée par le Comité, d'accueillir la prochaine réunion du Comité de Direction à Bujumbura.

La date a provisoirement été fixée à janvier 1999, afin de coïncider avec le prochain Examen Tripartite.

Rubrique 12 Clôture

Le président a repoussé la clôture de la réunion au 12 août 1988 à 18h 35, et a invité les délégués à reprendre les questions 6 et 7 le lendemain. Les questions en suspens ayant été résolues à 11h30 le 13 août 1988, le président a remercié tous présents de leur active participation à une réunion qu'il a qualifiée de réussie et de fructueuse. Toutes les délégations et le Coordinateur du Projet ont à leur tour remercié le président et les délégués, à la suite de quoi la réunion a été déclarée close.